

Déclaration de la FNEC FP FO au CDEN
du 29 juin 2017

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur des Services de l'Éducation Nationale,
Monsieur le Président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le Décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au journal officiel ce mercredi 28 juin 2017.

Si ce décret ouvre la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures [ce qui a le mérite de séparer nettement le scolaire et le périscolaire et de mettre fin au mercredi matin, source de frais divers (trajets supplémentaires...) et de difficultés d'organisation pour les personnels (garde d'enfant...), pour autant il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national.

En effet, ce décret permet à chaque commune, en établissant une proposition conjointe avec un ou plusieurs conseils d'école, de fixer des horaires hebdomadaires.

Il va même plus loin !

Il indique que « ces dérogations peuvent s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national dans des conditions dérogeant à l'article D.521-2 accordée par le Recteur d'académie. »

Il permet ainsi de modifier le calendrier scolaire national, en revenant notamment sur les 36 semaines d'enseignement. Le ministre a d'ailleurs lui-même évoqué la possibilité d'aller jusqu'à 40 semaines.

Cela autoriserait des calendriers locaux, par école, dépendant de chaque PEdT et des contingences territoriales. Ce serait à chaque commune, voire à chaque école ou groupe d'écoles, ses « rythmes » et son calendrier scolaire. Ce nouveau décret ouvre donc la voie à une dislocation du service public d'enseignement, avec le désengagement de l'Etat quant à l'organisation scolaire.

Notre organisation syndicale a toujours considéré que l'organisation scolaire, tant sur la semaine que sur l'année devait relever de prérogatives nationales.

Nous tenons également à rappeler notre attachement à une séparation claire entre le scolaire et le périscolaire. Notre organisation a toujours considéré que le décret de 2013 avait désengagé l'Etat de la gestion de l'école publique. Ne nous y trompons pas, ce que les uns nomment « autonomie » n'est selon notre syndicat, qu'une tangente vers la gestion territoriale de l'école républicaine. Nous ne pouvons l'accepter.

Pour Force Ouvrière il y a urgence rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national, ne fluctuant pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux, des finances des collectivités locales et des contingences territoriales.

Pour notre organisation, ce qui est à l'ordre du jour c'est 4 jours pour tous (lundi mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles, dans toutes les communes du territoire national, sur 36 semaines avec le maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires.

Ainsi, nous veillerons à ce qu'aucun obstacle ne soit mis au passage à 4 jours sur 36 semaines dès la rentrée de septembre 2017.